



## COMITE DE PILOTAGE

### 21<sup>ème</sup> Réunion ordinaire du Comité de pilotage, le lundi 30 mars 2015

#### Compte rendu

La vingt-unième réunion ordinaire du Comité de pilotage a eu lieu le lundi 30 mars 2015 au ministère des mines et de l'énergie sous la présidence du Ministre Dammipi NOUPOKOU, Président du Comité de pilotage.

Etaient présents à cette réunion onze (11) membres du Comité de pilotage, ainsi que le Coordonnateur national et ses collaborateurs. Ci-joint la liste de présence.

Le Président a ouvert la réunion à 15 heures 40 minutes en présentant l'ordre du jour de la réunion modifié et adopté comme suit :

1. Adoption des Comptes- rendus de la 19<sup>ème</sup> réunion ordinaire et de la 20<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Comité de pilotage
2. Examen du projet de budget 2016
3. Examen des TdR du rapport ITIE-Togo 2014
4. Mise en place d'un comité d'organisation de la participation du Togo à la 7<sup>ème</sup> Conférence mondiale de l'ITIE
5. Mise en place d'un comité d'élaboration du Rapport d'activités 2014
6. Procédure de renouvellement du groupe multipartite
7. Amendement de la version provisoire du Rapport ITIE-Togo 2013
8. Divers

#### 1. Adoption des Comptes- rendus de la 19<sup>ème</sup> réunion ordinaire et de la 20<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Comité de pilotage

Le compte-rendu de la 19<sup>ème</sup> réunion ordinaire tenue les 24 et 28 novembre 2014 et celui de la 20<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Comité de pilotage qui a eu lieu le 23 décembre 2014 ont été adoptés avec amendements. Les membres ont souhaité que désormais les premiers drafts des comptes rendus leur soient envoyés une semaine après la tenue des réunions, comme le stipule le décret de création de l'ITIE. Au titre du compte rendu de la 19<sup>ème</sup> réunion, Monsieur TAKPA a demandé que le paragraphe indiquant qu'il lui a été demandé d'apporter par écrit les arguments qui motive cette position soit retiré (du fait que son organisation de base lui a demandé de prendre acte seulement de l'étude de cadrage). Le Président a demandé que le contenu des débats soit retracé dans le compte rendu. Au niveau du compte rendu de la 20<sup>ème</sup> réunion, Monsieur DEDJI a demandé que l'ordre du jour soit modifié pour ne relever que les points qui ont été effectivement discutés. Le Président a demandé que les observations du comité sur le rapport ITIE 2012 soient jointes au compte rendu.

#### 2. Examen du projet de budget 2016

Le Coordonnateur national a procédé à la présentation du projet de budget pour l'année 2016, élaboré sur la base du plan d'actions triennal 2014-2016. Ce budget est une ébauche des activités qui découlent des grands axes fixés pour la visibilité et la fiabilité du processus. Le

Coordonnateur national a souhaité la mise sur pied d'une commission au sein du Comité de pilotage qui se joindra à l'équipe du Secrétariat technique pour la finalisation du plan d'actions 2016 et l'élaboration du budget qui correspond à sa mise en œuvre.

Après cette présentation, les membres ont estimé que ce projet de budget devrait bien détailler les rubriques et faire ressortir les rubriques quantifiables et les fonds disponibles. Cela devrait également être élaboré en se référant aux exercices passés. Le Président du comité a indiqué que le Coordonnateur national devrait faire recours aux compétences disponibles au sein du Secrétariat technique qui ont, à sa connaissance, des aptitudes pour élaborer un projet de budget.

Le Coordonnateur national a répondu que ce n'est pas un problème de compétence qui se pose, mais du fait que le comité a demandé à élaborer le budget, le Secrétariat technique ne peut que se limiter au canevas. Les membres du Comité de pilotage ont alors déclaré qu'ils ne doivent pas s'ingérer dans le fonctionnement du Secrétariat technique et qu'à ce titre il revient au Secrétariat technique d'élaborer le projet de budget à soumettre à l'examen et à l'adoption du Comité de pilotage.

### **3. Examen des TdRs du rapport ITIE-Togo 2014**

Monsieur AMEKUDZI, Chef Cellule Administration et Renforcement de capacités au Secrétariat technique a fait une brève présentation des TdRs pour l'élaboration du rapport ITIE-Togo 2014. Les membres ont fait des observations sur le fond du document. Ils ont notamment fait remarquer que la société ENI n'existant plus au Togo, elle ne doit plus figurer sur la liste des sociétés déclarantes, pour le rapport 2014. Ces observations seront prises en compte pour la finalisation du document. Néanmoins, les TdRs ont été adoptés sous réserve de ces observations et de celles qui seront envoyées après par certains membres.

Sur ce point, le Président et certains membres du Comité de pilotage ont souhaité que le Secrétariat technique procède à une pré-collecte auprès des entités déclarantes avant le travail du conciliateur pour l'élaboration du rapport 2014 afin de permettre aux entités déclarantes d'apprêter les documents, les informations et les pièces justificatives avant l'arrivée du conciliateur. Pour certains membres du Comité de pilotage, les écarts constatés dans les rapports ITIE-Togo 2012 et 2013 sont énormes du fait qu'une pré-collecte n'a pas été faite pour permettre aux entités déclarantes de se tenir prêtes pour l'exercice. Le Secrétariat technique a expliqué que la pré-collecte réalisée lors de l'élaboration du deuxième rapport a semé du doute dans les esprits sur la sincérité des déclarations. Certains sont allés jusqu'à penser au trucage des informations. C'est pourquoi il est préférable de mettre l'accent plutôt sur les ateliers de formation et sur les séances des instructions pour le remplissage des formulaires organisées à l'endroit des entités déclarantes.

### **4. Mise en place d'un comité d'organisation pour la participation du Togo à la 7<sup>ème</sup> Conférence mondiale de l'ITIE**

Le Coordonnateur national a informé les membres que la 7<sup>ème</sup> Conférence mondiale de l'ITIE est prévue pour le mois de février 2016 à Lima au Pérou. Il a donc souhaité qu'une équipe soit mise en place pour préparer la participation du Togo. L'équipe sera formée des représentants du Conseil national de supervision et du Comité de pilotage et soutenue par le Secrétariat technique.

## **5. Mise en place d'un comité d'élaboration du Rapport d'activités 2014**

Le 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours, les pays mettant en œuvre l'ITIE sont tenus de publier le rapport d'activités de l'exercice précédent. En vue de mettre à contribution toutes les parties prenantes à l'élaboration de ce rapport, le Coordonnateur national a proposé que tous les collègues du Comité de pilotage désignent chacun deux membres pour se joindre à l'équipe du Secrétariat technique. Mais les membres du Comité de pilotage ont indiqué que c'est le travail du Secrétariat technique que d'élaborer le rapport d'activités à soumettre à l'examen et à l'adoption du Comité de pilotage.

## **6. Procédure de renouvellement du groupe multipartite**

Le Coordonnateur national a informé le Comité de pilotage de la nécessité de procéder au renouvellement des membres du groupe multipartite (Comité de pilotage et Conseil national de supervision), conformément aux recommandations de la Norme ITIE. A cet effet, le Secrétariat technique procèdera très prochainement au lancement de la procédure. Les membres du Comité de pilotage ont estimé qu'il n'est pas du ressort du Secrétariat technique, mais du Président du Comité de pilotage d'organiser le renouvellement des membres. Le Secrétariat technique a expliqué que le renouvellement des membres du groupe multipartite obéit à trois textes à savoir le décret créant les organes de mise en œuvre de l'ITIE au Togo, le règlement intérieur des organes et la Norme ITIE. Selon le décret, les membres de l'Administration publique sont connus et prédéfinis. Les représentants des industries et ceux de la société civile se désignent en respectant à la fois le décret et la Norme. La durée au mandat est déterminée par le règlement intérieur. La norme a donc prévu différentes étapes.

Se fondant sur la note d'orientation n° 14 de l'ITIE, le Secrétariat technique a expliqué que toutes les parties prenantes y compris celles qui sont en dehors du groupe multipartite doivent être informées, sensibilisées et invitées à participer au groupe multipartite. Cette invitation ouverte et transparente sera lancée par le Secrétariat technique, mais c'est le collège des organisations réunies qui élira ses représentants. C'est ce même collège qui examinera et adoptera les TdR pour le rôle, les responsabilités et les droits des membres du groupe multipartite, lorsqu'ils seront nommés par arrêté signé du ministre des mines et de l'énergie, président du Comité de pilotage ou le premier ministre, président du Conseil national de supervision, à la suite de leur élection. La procédure est pratiquement la même pour les industries extractives aussi bien que pour la société civile. Après ces explications, le Comité de pilotage a noté que le Secrétariat technique lancera la procédure de renouvellement des membres du groupe multipartite.

## **7. Amendement de la version provisoire du Rapport ITIE-Togo 2013**

La version provisoire du rapport ITIE-Togo 2013 a été transmise, au moins un mois avant la tenue de cette réunion, aux membres du Comité de pilotage pour observations. Les membres ont fait des commentaires sur le fond du document qui compte 136 pages. Ces commentaires ont porté sur :

- les déclarations unilatérales qui auraient augmenté l'écart, c'est l'exemple de la société ENI qui n'a pas fait de déclaration et dont l'écart par rapport à la déclaration unilatérale

de l'Administration représente 4.503.582.865 FCFA à côté de l'écart résiduel qui est de 5.736.011.118 FCFA ;

- les industries dont le montant des paiements est en dessous du seuil des 5 millions de francs CFA retenu, mais qui figurent dans le périmètre ;
- la Direction du travail et des lois sociales signalée comme n'ayant pas soumis de formulaire de déclaration, mais qui figure parmi les entités qui ont certifié leurs formulaires de déclaration ;
- la société SONATRAC Togo qui a fait des déclarations alors qu'elle est une société fictive ou illégale, selon la Direction générale des mines et de la géologie ;
- la Brasserie BB/Eau Vitale dont les déclarations après ajustement ne présentent aucun chiffre, selon les membres du comité de pilotage
- les déclarations des sociétés qui diffèrent de celles de la CNSS.

Avant de conclure ce point de l'ordre du jour, il a été demandé aux membres du Comité de pilotage qui ont encore des observations de les faire parvenir au Secrétariat technique au plus tard le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2015 pour compilation et transmission au conciliateur, en vue de la finalisation du rapport.

## 8. Divers

Dans les divers, l'honorable Assou APEZOUKE, Député représentant l'Assemblée nationale, a informé le Comité de pilotage qu'il ne serait pas exclu qu'au cours de l'année le Secrétariat technique soit invité à apporter des explications, à la représentation nationale, sur les différentes sociétés qui opèrent dans le secteur extractif, dans le cadre du processus ITIE.

Les membres du Comité de pilotage ont enfin voulu en savoir sur la dissémination des rapports 2012 et 2013. Le Coordonnateur national a souligné que la dissémination n'a pas encore commencé parce que le programme initial avait prévu de cumuler la dissémination des informations des deux rapports 2012 et 2013, mais le rapport 2013 n'étant pas prêt au même moment que celui de 2012, il a fallu attendre. De plus, les fonds disponibles ne sont pas suffisants pour couvrir la dissémination des deux rapports séparément. Pour conclure, il a dit que toutes les dispositions seront prises pour que la dissémination ait lieu avant la publication du prochain rapport.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la réunion a été clôturée à 19 heures 10 minutes.

**Adopté à Lomé, le 03 novembre 2015**

*Pour le Comité de pilotage*

*Séance ordinaire du 30 mars 2015*

Le Coordonnateur national  
  
Didier Kokou AGBEMADON

